



LEXIQUE

Afrique	Le Sahel touché par une nouvelle crise alimentaire	2010.06.17
Afrique	Economie PIB- les pays émergents dépassent (presque) les pays de l'OCDE	2010.06.17
Afrique	Coopération ACP Révision de l'Accord de Cotonou	2010.06.18
Afrique	Mondial les formations africaines courent tout droit à leur perte dans leur coupe du monde	2010.06.18
Afrique	Sports « Le complexe de supériorité envers l'Afrique doit disparaître »	2010.06.17
Afrique	L'Afrique et l'internationalisation du constitutionnalisme : actrice ou spectatrice ?	2010.06.17
Afrique	Gouvernance Aucun lauréat du Prix de l'excellence en 2010	2010.06.17
Afrique	Guinée Euro RSCG vote Alpha Condé	2010.06.17
Economie	TOGO Des faits qui hypothèquent la relance économique	2010.06.17
Economie	La notification dans le commerce au Togo préoccupe l'OMC	2010.06.17
Environnement	Togo Inondations récurrentes à Lomé - Quand les gouvernants fuient leurs responsabilités	2010.06.17
Politique	Les Grands Chantiers du RPT	2010.06.17
Politique	Togo Mobilisation monstre des populations de Lomé aux côtes d'Agbéyomé KODJO	2010.06.17
Politique	Togo Séances de prières du FRAC, le pasteur Lawson menacé	2010.06.17
Politique	J-Sylvanus OLYMPIO « Il est grand temps que l'on tourne la page des Olympio et des Gnassingbé »	2010.06.17
Politique	Zoom sur la création et la dissolution d'un parti politique au Togo	2010.06.18
Politique	UFC Gilchrist Olympio dissout et recompose le bureau national	2010.06.18
Santé	AMC, Aides Médicales & Charité	2010.06.17
Social	Togo préavis de grève du personnel hospitalier	2010.06.17

LE TEMPS Afrique Le Sahel touché par une nouvelle crise alimentaire



Scène de désolation au Niger. (AP)

[Caroline Stevan](#) vendredi 18 juin 2010

Dix millions de personnes souffrent de la faim, suite à une mauvaise récolte l'année dernière

Il leur reste quatre mois à tenir jusqu'à la prochaine récolte, alors que les sacs de céréales sont vides depuis longtemps. Toute la bande sahélienne est concernée: au Niger, au Tchad, au Mali et dans une moindre mesure au Burkina Faso, au Nigeria et en Mauritanie, les gens ont faim. L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) estime que 10 millions de personnes souffrent de cette crise alimentaire. «Les pluies ont été insuffisantes l'année passée, entraînant une mauvaise récolte. Le déficit de nourriture a commencé avant même les semences de juin, allongeant anormalement la période de soudure», souligne Benoît Kayembé, coordinateur médical de Médecins sans frontières (MSF) au Tchad. Les prix des céréales ont augmenté de 20% sur le marché local, rendant les aliments inaccessibles pour nombre de foyers.

«Les données structurelles, tels la pauvreté, le taux de fécondité très élevé ou encore la dégradation des sols, rendent les populations vulnérables au moindre choc, un écart de pluviométrie par exemple. Elles n'ont aucune marge», analyse Etienne du Vachat, représentant de l'ONG Oxfam à Niamey.

Au Niger, où la récolte de céréales a diminué de 31% par rapport à l'année passée, la moitié des habitants se trouvent dans une situation d'insécurité alimentaire. La production fourragère connaît un déficit de 67%. Les bêtes ont faim elles aussi et les points d'eau, moins alimentés qu'habituellement, se tarissent vite. Des troupeaux entiers sont en train de crever. Une part importante du cheptel est mise à la vente. «Lorsqu'un bouc mâle se monnaie moins cher qu'un sac de mil, on estime que la situation est inquiétante. Nous avons dépassé ce stade depuis longtemps», note Etienne du Vachat. Oxfam, dès lors, rachète des animaux à un prix supérieur à celui du marché. Une vache se vend deux sacs de mil, permettant de faire vivre une famille de sept personnes pendant deux mois.

Les ménages se débrouillent comme ils peuvent, sautant des repas, cédant des biens ou quittant les villages pour les centres urbains. Mais les enfants restent extrêmement vulnérables. Plus d'un sur cinq souffre de malnutrition, sévère ou modérée. «Les petits de moins de 3 ans sont les moins résistants, précise Bruno Jochum, directeur des opérations de MSF Suisse. Ils ont besoin de protéines et de minéraux, or c'est ce qui manque le plus en période de soudure. L'aide alimentaire, qui résulte souvent des surplus de production mondiaux, n'est pas adaptée.»

MSF, dès lors, appelle à une action ciblée dans les poches les plus touchées. «Il existe des aliments prêts à l'emploi et conçus exprès pour les enfants. Il faudrait les distribuer au plus tôt de la période de soudure afin de prévenir la malnutrition, ou a minima d'empêcher les malnutris modérés de tomber dans la malnutrition sévère», poursuit Bruno Jochum. Le Programme alimentaire mondial (PAM), ainsi, soutient les femmes enceintes ou allaitantes et les jeunes enfants. «Ce sont les premiers affectés. Or, un bébé malnutri qui n'est pas traité à temps risque de connaître un retard de croissance ou de développement moteur et cérébral», relève Charles Vincent, directeur du PAM à Genève.

ONG, ONU et gouvernements tentent également d'apporter des réponses aux problèmes structurels du Sahel. «La FAO prodigue des conseils techniques dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de l'exploitation forestière, de la pêche, de la sécurité alimentaire ou du développement rural», indique Nicolas Tremblay, agent aux opérations d'urgence. Des terres sont revalorisées, afin de lutter contre la sécheresse et l'avancée du désert (lire encadré).

«Les investissements dans le secteur agricole sont trop faibles et souvent mal placés, estime cependant Etienne du Vachat. Un grand projet hydro-agricole ne changera pas grand-chose au quotidien des populations. Ce qu'il faut, ce sont des recommandations sur la manière d'utiliser les engrais, les semences de cycle court ou encore les cultures de contre-saison. Des banques céréalières ou d'intrants pourraient aussi être mises en place.» Mais les programmes d'urgence, déjà, manquent largement de financement. Le séisme en Haïti est survenu avant la famine au Sahel. La précédente crise de cette ampleur avait eu lieu en 2005, peu de temps après le tsunami.



Afrique Coopération ACP Révision de l'Accord de Cotonou



Publié le 18/06/2010 Le nouvel accord de partenariat entre les pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) et l'Union européenne sera signé le 22 juin prochain, a indiqué jeudi Mohamed Ibn Chambas (photo), le secrétaire général des ACP, lors d'un entretien à Ouagadougou avec le président du Togo, Faure Gnassingbé.

M. Gnassingbé participait à l'ouverture des travaux du 3e forum panafricain pour le partage des meilleures pratiques dans le domaine des TIC.

«J'ai exposé au président togolais les nouvelles dispositions de l'accord de Cotonou ; un sujet qui sera au cœur des réunions ministérielles des pays ACP et de l'UE à partir du vendredi à Ouagadougou », a déclaré M. Ibn Chambas.

L'accord de Cotonou a été signé le 23 juin 2000 après l'expiration de la convention de Lomé.

Conclu pour 20 ans, cet accord est révisé tous les 5 ans. Il concerne 79 pays, soit une population totale de plus de 700 millions de personnes.

USINOUVELLE.com Afrique Economie PIB- les pays émergents dépassent (presque) les pays de l'OCDE

Le 17 juin 2010 par Morgane Remy



© PSD Graphics

En 2009, la Chine est devenue le premier partenaire commercial du Brésil, de l'Inde et de l'Afrique du sud. En Afrique subsaharienne, le second investisseur n'est ni anglais, ni français mais bien Indien : Tata. Aujourd'hui, plus de 40% des chercheurs viennent d'Asie. Et pour compléter le tableau, les pays en développement détiennent 4 200 milliards de dollars américains de réserve de change, soit une fois et demi le montant détenu par les pays riches.

Ces exemples illustrent les propos d'Angel Gurría, Secrétaire général de l'organisation et de développement économique (OCDE). Selon lui, « en 20 ans, il y a eu un déplacement de la richesse de l'ouest vers l'est, la Chine et l'Inde étant le fer de lance de ce basculement ». Ce mouvement ne touche pas seulement les Brics (Brésil, Russie, Inde, Chine) : de plus en plus de pays accroissent leur richesse nationale comme l'Indonésie, la Malaisie ou encore l'Afrique du sud.

Ne m'appeler plus « émergent » !

La division économique Nord-Sud n'est plus représentatif d'un monde complexe. L'OCDE propose une nouvelle division schématique du monde qui donnerait une image plus proche de la réalité (voir tableau ci-dessous). Selon le rapport, le monde se divise en 40 pays riches qui font partie de l'OCDE, en 65 pays convergents dont le PIB a dépassé le PIB moyen de l'OCDE (BRIC notamment), en 38 pays en difficultés ou pays émergents et en 25 pays pauvres qui dépendent de l'aide internationale. Ce classement a le mérite de mettre fin à la catégorie des pays émergents. Cette catégorie réunit des pays qui rattrapent le niveau de vie des pays riches, tandis que d'autres s'efforcent de franchir le plafond de verre et de trouver leur place sur le marché international. « Car dans les pays émergents, certains se taillent la part du lion tandis que d'autres attendent sur le pas de la porte étroite du développement », explique Angel Gurría.

Concrètement, ce déplacement du point de gravité du pouvoir économique a été mis en lumière grâce aux prévisions calculées par l'OCDE et présentée mercredi à l'occasion du rapport « Les perspectives de développement mondial : le basculement de la richesse ». Selon ces chiffres* récemment actualisés, le poids économique des pays émergents est sur le point de dépasser celui de l'ensemble des pays développés. Et « la crise financière et économique a accéléré cette transformation structurelle de l'économie mondiale », précise Angel Gurría.

« En 2000, les 34 pays de l'OCDE produisaient 62% des richesses. Aujourd'hui, nous ne sommes qu'à 51%. A l'horizon 2030, l'ensemble des pays émergents et en développement produiront 57% de la richesse »,

précise Angel Gurria. La production mondiale n'est plus et sera encore moins sous le contrôle des pays de l'OCDE demain.

Les pays convergents (voir encadré), ceux qui produisent plus que la moyenne des pays de l'OCDE, les pays émergents, qui se battent pour devenir convergents, ont souvent beaucoup d'avantages compétitifs sur le Nord économique : une main d'œuvre moins chère, un marché dynamique qui attire l'innovation, ils possèdent les dettes des Etats développés et leur sol est la principale source d'extraction de matières premières dans le monde. Etats des lieux :

Main d'œuvre. Tout d'abord, l'ouverture de grandes économies autrefois fermées comme la Chine et l'ex-Union Soviétique a produit un choc du côté de l'offre de main-d'œuvre sur le marché mondial. A cela s'ajoute l'arrivée de l'Inde avec sa démographie impressionnante. Depuis 1990 jusqu'à aujourd'hui, il y a eu 1,5 milliard de travailleurs de plus sur le marché, ce qui a mis une pression sans pareil sur les coûts de divers biens et services échangés à l'international.

Cela a permis le décollage de plusieurs pays convergents et à provoquer des vagues de délocalisation source de conflits sociaux à l'ouest économique. Un constat qu'il faut néanmoins nuancer puisque aujourd'hui les pays convergents commencent eux-mêmes à faire des investissements dans le Sud. Les usines chinoises sont ainsi parfois délocalisées au Vietnam ou en Malaisie pour réduire le coût de la main d'œuvre interne.

Innovation. On observe un déplacement massif des capacités manufacturières des pays de l'OCDE vers le monde en développement en particulier vers l'Asie de l'Est. Il y a aussi un déplacement des capacités technologiques. La recherche et développement sont de plus en plus réalisés en Asie, au plus près des marchés émergents susceptibles d'être plus dynamiques. Cette tendance est tellement entérinée qu'un concept a émergé : « l'innovation frugale » se fait dans les pays où les chercheurs et les équipements de recherches sont disponibles à moindre coût.

Créanciers. Enfin, beaucoup de pays convergents (pays anciennement émergents qui produisent désormais plus que la moyenne de l'OCDE) sont passés du statut de débiteurs à celui de créanciers, ce qui a participé au maintien des taux bas aux Etats-Unis et dans le monde à un niveau inférieur à celui qu'ils auraient dû atteindre.

Surtout, cela donne un pouvoir nouveau à la Chine. Quand les Etats-Unis mènent la guerre des taux de change, la Chine peut aujourd'hui résister car elle possède énormément de bons du Trésor américain. Si le géant exportateur voyait son yuan réévaluer, ce que demandent les américains, elle pourrait perdre son avantage commercial. Le pays utilise alors son pouvoir de créancier et refuse de céder aux pressions américaines.

L'OCDE essaye aujourd'hui de niveler les inégalités pour lutter contre la pauvreté mais aussi pour que le modèle de croissance des pays convergents soit basé sur la demande intérieure. Le rapport invite les gouvernements nationaux à « envisager de recourir à des fonds souverains pour lisser la consommation et orienter les ressources de manière à favoriser la croissance et l'investissement sur le marché intérieur. »

Matières premières. La croissance dans les pays convergents a stimulé la demande de nombreux produits, notamment les combustibles fossiles et les métaux industriels, transférant la richesse aux exportateurs de matières premières et dynamisant la croissance en Afrique, sur le continent américain et au Moyen-Orient.

« Il faut bien distinguer cette croissance de celle de pays qui l'obtiennent par un développement industriel. Ces ressources de matières premières profitent rarement au développement du pays tant sur le plan économique que social. En Asie, la croissance est basée sur la production manufacturière et a par

conséquent beaucoup plus de pouvoir économique immédiat mais aussi un avenir plus prometteur que ceux qui ne font qu'exploiter leurs ressources fossiles », rappelle Angel Gurria.

Pour les pays de l'OCDE, la croissance des pays émergents et convergents a augmenté le prix des matières premières. Selon les chiffres de l'OCDE, l'impact cumulé entre 2000 et 2005 d'une croissance atone en dehors des pays membres de l'OCDE aurait permis des prix 40% moins cher en pétrole et 10% moins cher pour les métaux.

Entre peur et utopie. Angel Gurria a terminé cette présentation déstabilisante pour les pays de l'OCDE par un rappel : *« Ce bilan est une réalité. Nous devons vivre avec, la prendre en compte et la gérer au mieux »*. Et de terminer sur une note positive : *« L'émergence fulgurante de l'Est n'est pas une menace pour l'Ouest. C'est une bonne nouvelle pour le développement et l'économie mondiale. »*

Enfin, le secrétaire général répond à la question rhétorique *« qu'est-ce que nous [les pays de l'OCDE] allons faire dans ce paysage ? »* avec quelques minces pistes reposant sur les organisations internationales, une négociation poussant les pays émergents à trouver un modèle de croissance basé sur la demande intérieure et des baisses de tarifs de douanes entre pays du sud.

Ces solutions sont bonnes sur le papier. Par exemple, la baisse des taux de douanes entre pays du Sud dégagerait deux fois plus de richesse que la baisse des taux de douanes des pays du Nord envers ceux du Sud. Cependant toutes ces solutions ne dépendent que du bon vouloir des pays émergents.

* Prévisions fondée sur les analyses d'Angus Maddison. Mort le 24 avril 2010, il est un économiste et historien britannique. Il est un des auteurs les plus influents dans le domaine de l'analyse historique et comparative de la croissance économique. Ses travaux font référence en matière d'étude chiffrée de transformations de l'économie et des sociétés au cours des révolutions industrielles. Il est l'un des rares économistes à avoir étudié la croissance mondiale par zone géographique sur le très long terme

Evolution du classement en quatre catégories :

	1990s	2000s
Affluent	34	40
Converging	12	65
Struggling	66	38
Poor	55	25
	167	168

Evolution de la production mondiale :





Afrique Mondial les formations africaines courent tout droit à leur perte dans leur coupe du monde



Vendredi, 18 Juin 2010 Atermoisement tactique, manque de rigueur technique et absence de discipline, les formations africaines courent tout droit à leur perte dans leur coupe du monde. L'Argentine entrevoit, elle déjà, les portes des huitièmes de finale. On aurait aimé écrire ici que les Africains se sont battus ensemble. Même en cas de défaite, on aurait apprécié relater que les Africains sont morts avec leur idée de jeu. Mais rien de tout ça ne transparaît. Le spectacle que laisse voir les représentants du continent noir, est tout simplement affligeant. Si l'Afrique du Sud, le pays hôte du mondial, a donné le fouet à son adversaire pour se faire battre, le Nigeria s'est lui carrément autoflagellé. En attendant la sortie de l'Algérie aujourd'hui face à l'Angleterre, on peut commencer à se prendre la tête par les deux mains.

On ne peut pas toujours présenter, un ersatz de football, et prétendre à bien récolter dans les joutes mondiales. Les Africains ont tout à craindre de leur aphonie offensive et de la pauvreté de leur jeu. C'est grâce à cette place de quart de finaliste du Cameroun en 1990 qui a valu à la Confédération africaine les places supplémentaires pour le continent à la coupe du monde.

Aujourd'hui, l'Afrique du football est en train de se laisser dépasser par d'autres continents comme l'Asie et la zone CONCACAF. Et si on n'y prend garde, à la prochaine redistribution des cartes, l'Afrique sortira perdante. Dans cette coupe du monde 2010, le continent place maintenant ses espoirs sur le Ghana et dans la moindre mesure, sur la Côte d'Ivoire.

Le Cameroun ayant été incapable de vaincre le Japon, on se demande encore comment il fera pour tomber des nations fortes comme les Pays-Bas et le Danemark. On peut aussi commencer à chercher les mots pour prononcer le requiem des Bafana-Bafana car on ne les imagine pas en train de tailler des croupières à la France, vice-championne du monde en titre.

L'Algérie pourrait nous permettre d'entretenir encore l'illusion si elle parvient à accrocher l'Angleterre, cataloguée de favorite pour la consécration suprême. Mais les Fennecs ne nous ont rien montré pour l'instant qui puisse nous amener à croire à un tel exploit. C'est vrai que le football n'est pas mathématique, mais il présente parfois des similitudes avec la logique et dans ce cas de figure, la logique finit toujours par triompher.

C'est donc, dire que l'Afrique marche sur des braises dans sa coupe du monde, l'Argentine portée à bout de bras par un Lionel Messi de gala et un Gonzalo Higuain en état de grâce a déjà tracé sa route pour les huitièmes de finale. Elle est la première nation à porter ses deux pieds dans ce prochain tour. Elle pourra être imitée par l'Allemagne qui joue contre la Serbie aujourd'hui à 13h30

SOURCE: SIDWAYA



Afrique Sports « Le complexe de supériorité envers l'Afrique doit disparaître »

Issa HAYATOU est réputé pour avoir le sens de la formule et réponse à tout. Avec parfois beaucoup de mauvaise foi. Rencontre exclusive avec un personnage clé du [football](#) africain.



PROPOS RECUEILLIS PAR PIERRICK LIEBEN | 17.06.2010, 07h00

Que pensez-vous de cette première Coupe du monde en Afrique ?

Issa Hayatou. La leçon que nous pouvons déjà en tirer, c'est que l'Afrique s'est affirmée. Beaucoup ne croyaient pas aux capacités africaines. Les gens ont toujours pensé que ce continent ne pouvait rien faire. Le temps a prouvé le contraire. Je crois que ce complexe de supériorité envers l'Afrique doit disparaître. Ce que nous avons fait est comparable, sinon mieux, à ce qui a été fait un peu partout ailleurs.

Mais quelle est l'identité africaine de cette édition 2010 ?

C'est effectivement un événement mondial : toutes les jeunesses du monde entier, toutes les cultures sont présentes ici. Mais nous gardons aussi notre identité africaine, ne serait-ce que par les vuvuzoulous (*sic*), c'est déjà ça ! C'est africain ! Il ne faut pas être contre, chacun doit sauvegarder son identité et sa culture. Les Français, par exemple, secouent le coq dans les stades. Nous, les Africains, quand on est contents, on chante, on danse, on joue du tambour. C'est notre culture, et nous en sommes fiers.

Etes-vous satisfait de l'organisation sud-africaine ?

Le mot parfait n'existe pas. Ce que nous faisons, c'est ce qui doit être fait... avec une dose d'erreurs et de surprises ! C'est tout à fait normal, c'est la nature humaine. Des surprises, il y en a dans toute organisation. Certaines rencontres n'ont pas fait le plein de spectateurs... Nous avons vendu 97,5 % des billets, soit plus de trois millions de tickets. N'oubliez pas que les stades sont très grands ici. Il y en a trois ou quatre qui dépassent 50 000 places.

Plusieurs stades ont été touchés par des grèves lancées par les agents de sécurité. Ces mouvements sociaux vous inquiètent-ils ?

Ce n'est plus un souci. La police sud-africaine s'est substituée aux grévistes. Si elle n'avait pas maîtrisé la situation, cela aurait pu conduire à des problèmes de sécurité dans les stades. Mais ils sont en train de faire le même travail, et même plus efficacement encore que les agents employés à l'origine !

Lors de la dernière Coupe d'Afrique des nations, le Togo a été victime d'une [fusillade](#) dans l'enclave de Cabinda (deux membres de la délégation ont été tués). Pour s'être retiré de la compétition, le Togo a ensuite été exclu de la prochaine [CAN](#) puis réhabilité. Regrettez-vous la manière dont le dossier a été géré ?

Je ne regrette rien du tout. On a agi conformément au règlement. Vous ne connaissez pas nos réalités africaines. La réalité en Afrique, c'est qu'un pays peut se déclarer forfait comme ça... Nous avons des contrats avec les sponsors, avec le public. Et au moment où on organise le match, quelqu'un dit : « Je ne joue plus ! » Pourquoi est-ce arrivé ? Parce que le Togo a pris un bus pour rejoindre l'Angola alors que la CAF donnait 30 billets d'avion à tout le monde. Ils les avaient, ils les ont mis de côté, ils ont pris la route. Et maintenant, vous condamnez la CAF d'avoir puni le Togo ! Le Parisien



Afrique L'Afrique et l'internationalisation du

constitutionnalisme : actrice ou spectatrice ?



17 juin 2010 D'éminents professeurs de droit d'universités africaines et européennes sont réunis à Lomé pour évoquer les questions relatives aux changements constitutionnels et aux processus électoraux en Afrique francophone.

Initié par le Centre de droit public de l'université de Lomé (CDP) et le Centre d'étude et de recherche sur les droits africains et sur le développement institutionnel (CERDRAD-GRACAP) de l'université Montesquieu Bordeaux IV, le colloque a pour thème : « L'Afrique et

l'internationalisation du constitutionnalisme : actrice ou spectatrice ? »

« L'Afrique apparaît comme un véritable laboratoire en matière constitutionnelle. Elle adopte, remet en cause, suspend, abroge, puis renouvelle en effet la constitution. Cette rencontre est l'occasion de faire le point sur les acquis, les rejets, les dysfonctionnements institutionnels du jeu politique, de relever les espoirs déçus, les occasions ratées ou exploitées ».

« Les travaux devraient apporter des éclairages sur des thématiques lourdes : le constitutionnalisme africain face aux engagements internationaux ou au droit pénal international, la place de l'Afrique de l'ouest francophone dans l'internationalisation du constitutionnalisme ou encore la question de l'adaptation du nouveau constitutionnalisme aux réalités africaines ».

Dans beaucoup de pays africains, l'alternance au pouvoir est devenue presque impossible : les pouvoirs en place modifient les dispositions de la Constitution limitant les mandats afin de permettre des candidatures à vie de leur chef.

Le constitutionnalisme africain n'a jamais cessé d'être en chantier. Depuis le début des années quatre vingt dix (1990), l'Afrique subsaharienne est entrain de connaître un profond renouvellement du dispositif juridique, s'orientant vers une transition démocratique effective où le Chef de l'État n'est plus au centre de tout, se confondant avec le système politique lui-même. Norme suprême et lieu de fondement du pouvoir légitime dans l'État, n'étant pas immuable, la Constitution, de forme souple ou rigide, est fréquemment révisée par les États.

Cette révision revêt une dimension importante dans l'évolution du constitutionnalisme africain, non seulement parce qu'elle constitue un élément moteur mais et ; surtout, parce qu'elle démontre certaines conceptions du pouvoir politique dans le continent tout entier.

L'inflation révisionniste

Il est normal de reformuler les lois qui régissent le peuple. La Constitution française de 1789 ne postulait-elle pas que « la nation a le droit imprescriptible de changer sa Constitution » ? En se basant sur ce pouvoir de révision, selon les circonstances et les intérêts de toutes sortes, les pouvoirs africains ont à souhait, procédé à des modifications constitutionnelles, de sorte que les Constitutions africaines ont été atteintes d'une inflation révisionniste. Cela est souvent justifié par la recherche constante d'institutions adaptées aux besoins et au niveau de développement tant économique, social que culturel.

Généralement, la révision tourne autour du statut du Chef de l'État, de la dévolution, de l'alternance politique ; plus exactement elle porte sur la prolongation ou non du mandat présidentiel. A ce niveau, deux

tendances apparaissent : la première, négative, se situe dans la trajectoire du renouvellement ou de l'allongement du mandat arrivé à terme au bout des deux mandats successifs ; la rééligibilité ne se faisant qu'une seule fois.

La deuxième tendance, positive, se démarque par le jeu d'abandon du pouvoir après l'exercice de deux mandats consécutifs, respectant l'esprit et la lettre de la Constitution.

Deux procédés de modification sont possibles : la révision par voie référendaire et celle effectuée par le Parlement en exercice. Cette dernière formule est souvent préférée. La raison en est simple : la majorité présidentielle coïncidant avec la majorité parlementaire, le tour est vite joué.

Si rien n'interdit à ce que le législateur modifie, complète ou abroge les dispositions législatives antérieures, le droit de l'Etat, cependant, doit se concilier avec l'Etat de droit. En principe, la souveraineté du peuple ne peut être entamée que par le peuple lui-même. Ce que le peuple a fait, il lui appartient, à lui seul, de le défaire, en retour.

La remise en cause de la volonté du peuple

La délibération du peuple, constituant originaire s'impose à tout pouvoir, à tout constituant dérivé, même au juge constitutionnel. Il est juste de reconnaître que « la souveraineté est un bloc, elle ne se divise, ni se partage, ni donc ne se limite... C'est un rêve de pierre... Rien ne saurait l'entamer ». L'expression populaire et parlementaire contiennent en elles-mêmes les germes d'une remise en cause de l'ordonnement juridique en stabilité et en garantie à la liberté individuelle et collective.

La révision constitutionnelle peut représenter un danger pour le processus et la consolidation de la démocratie. Elle est aujourd'hui un des enjeux de la lutte pour le pouvoir : chacun veut modifier la Constitution pour s'assurer un avantage décisif dans l'accession ou le maintien aux commandes de l'Etat. Ce qui affecte inéluctablement le principe de l'alternance politique ou présidentielle.

Les bouleversements politiques dans beaucoup d'Etats africains sont déjà des signes révélateurs des difficultés que les dirigeants africains éprouvent à trouver une solution satisfaisante à la problématique de la gouvernance.

La révision constitutionnelle en Afrique est perçue d'abord comme « une technique d'établissement de la monopolisation du pouvoir par le Chef de l'Etat » ; et ensuite comme : « un instrument de pérennisation du système politique ».

Byalou ALFA-TOGA



Afrique Gouvernance Aucun lauréat du Prix de l'excellence en

2010



17 juin 2010 Le Comité d'attribution du Prix de la Fondation Mo Ibrahim s'est réuni, le lundi 14 juin dernier pour désigner le Lauréat du Prix Mo Ibrahim 2010, ce prix qui a vocation de récompenser les anciens dirigeants africains pour l'intégrité de leur gouvernance et surtout pour leur respect de la constitution de leur pays et des droits des citoyens. Après avoir délibéré, le Comité n'a pu désigner de vainqueur. L'an dernier déjà, il n'y avait pas eu de prix, malgré que le comité ait eu à prendre en compte plusieurs « prétendants », mais sans pouvoir

déterminer de Lauréat en dépit d'un examen approfondi.

Le Prix Ibrahim reconnaît et récompense l'excellence en matière de leadership politique en Afrique. Il est attribué à un ancien chef d'État élu démocratiquement et dont le mandat s'est déroulé dans les échéances définies par la constitution nationale et s'est achevé sans heurts.

Ce Prix d'une valeur de 5 millions de dollars est versé au lauréat sur une période de 10 ans, puis de 200 000 dollars qui lui sont versés chaque année jusqu'à la fin de sa vie. La Fondation examine également l'attribution d'une dotation supplémentaire de 200 000 dollars par an sur une période de 10 ans, destinée à des activités d'intérêt public et des œuvres caritatives soutenues par le Lauréat. Le premier à avoir remporté le Prix, en 2007, est Joaquim Chissano, ancien Président du Mozambique, suivi en 2008 de Festus Mogae, ancien Président du Botswana. Depuis lors, plus de candidat méritant. On peut même craindre, dans les années à venir, une pénurie totale de candidatures à ce prix prestigieux. Ceci, dans la mesure où tous les chefs d'État du continent ou presque sont défaillants en matière de gouvernance et, un grand nombre d'entre eux ne cherchent qu'à modifier leur constitution pour s'éterniser au pouvoir.

C'est probablement dans la perspective de cette raréfaction de candidats remplissant les conditions requises pour être élus du Prix Mo Ibrahim que la Fondation a décidé de lancer prochainement des Bourses d'Étude Ibrahim. Un programme sélectif visant à découvrir et préparer la prochaine génération de dirigeants africains d'exception, en leur assurant des opportunités de tutorat dans les grandes organisations internationales. Le programme sera chargé d'attirer chaque année un certain nombre de professionnels très qualifiés et talentueux au service d'éminentes institutions, dont l'objectif est d'améliorer les perspectives économiques et sociales des Africains. *« Notre mission, qui consiste à encourager un leadership africain de qualité, est plus importante que jamais. La bonne gouvernance est essentielle pour que les Africains bénéficient de la forte croissance économique que beaucoup prédisent pour le continent. Il existe de nombreuses solutions pour encourager la bonne gouvernance. Le Prix est l'une de ces solutions, la Bourse d'étude en sera une autre »*, fait on savoir à la Fondation Mo Ibrahim.

Il faut noter que le Comité d'attribution du Prix est présidé par l'ancien Secrétaire général des Nations Unies et Lauréat du Prix Nobel de la Paix, Kofi Annan. Il est composé de Martti Ahtisaari, ancien Président de Finlande et Lauréat du Prix Nobel de la paix ; Aïcha Bah Diallo, ancienne ministre de l'Éducation de Guinée et Directrice de l'Éducation de base à l'UNESCO ; Mohamed ElBaradei, ancien Directeur général de l'Agence Internationale pour l'Énergie Atomique et Lauréat du Prix Nobel de la Paix ; Graça Machel, Chancelier de l'université de la ville du Cap et ancienne ministre de l'Éducation et de la Culture du Mozambique ; Mary Robinson, ancienne Présidente d'Irlande et ancienne Haut-Commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme (elle est également membre du Conseil d'administration de la Fondation) ; Salim Ahmed Salim, ancien Secrétaire général de l'Organisation de l'Unité Africaine et ancien Premier ministre de Tanzanie (il est également membre du Conseil d'administration de la Fondation)

**Compte-rendu de Kodjo Epou
Londres**



Afrique Guinée Euro RSCG vote Alpha Condé



Alpha Condé (Stéphane Fouks en médaillon)

Publié le 14/06/2010 L'opposant guinéen Alpha Condé, le leader du Rassemblement du Peuple de Guinée (RPG), candidat à l'élection présidentielle en Guinée du 27 juin, bénéficie depuis quelques jours des conseils de l'agence de publicité française Euro RSCG pour sa campagne.

Déjà présentes auprès de Laurent Gbagbo en Côte d'Ivoire et d'Ali Bongo au Gabon, les équipes de Stéphane Fouks assistent donc l'un des poids lourds de ce premier scrutin libre depuis l'indépendance de la Guinée en 1958.

Alpha Condé, 73 ans, se présente pour la troisième fois à une élection présidentielle en après celles de 1993 et 1998. Il avait comme plusieurs partis politiques de l'opposition boycotté la présidentielle de 2003 pour "manque de transparence".

M. Condé s'est opposé aux différents régimes guinéens: Ahmed Sékou Touré (1958-1984), Lansana Conté (1984-2008), puis à la junte dirigée par le capitaine Moussa Dadis Camara qui avait pris le pouvoir en décembre 2008. Ce dernier a été mis à l'écart après avoir été grièvement blessé à la tête lors d'une tentative d'assassinat le 3 décembre à Conakry.

M. Condé, avec deux anciens premiers ministres, Cellou Dalein Diallo (2004-2006) et Sidya Touré (1996-1999), figure parmi les principaux candidats au scrutin du 27 juin. Il possède notamment un fief électoral solide dans l'est mandingue (malinké).

Le scrutin du 27 juin mettra un terme à la période de transition et redonnera le pouvoir aux civils après plus d'un demi-siècle de régimes autocratiques, civil d'abord avec Ahmed Sékou Touré, militaires ensuite.



Economie TOGO Des faits qui hypothèquent la relance économique

Jeudi, 17 Juin 2010 11:18 « **C'est une erreur de croire que la passion, quand elle est heureuse et pure, conduit l'homme à un état de perfection ; elle le conduit simplement à un état d'oubli** » (Victor Hugo, Chansons de rues et des bois)

On nous a toujours ressassé que le premier mandat de Faure Gnassingbé a été consacré à la politique et à la problématique de la réconciliation après les cadavres de 2005. Comme l'a bien exprimé le Premier ministre Hounbo lors de sa déclaration de politique générale devant l'Assemblée nationale : « **Le quinquennat 2005-2010 a été marqué par un agenda plutôt politique ayant abouti à plusieurs avancées notoires au niveau de la gouvernance démocratique** ». Inutile de revenir ici sur les « avancées démocratiques » chères à l'ancien Monsieur Afrique et aux autres griots du régime.

Le mandat 2010-2015, nous dit-on, sera un quinquennat au cours duquel la place de choix sera donnée à l'économie. Selon toujours le Premier ministre, c'est donc « un mandat ambitieux pour un véritable décollage économique couplé d'une stratégie d'attraction des investissements directs étrangers et de recherche de financements innovants ». Mais comment peut-on développer l'économie si on continue à mettre le pied dans les supposées « avancées démocratiques » ? Comment peut-on attirer des « investissements directs étrangers » si on s'échine à empêcher la balance qui symbolise la Justice, soit en équilibre ? Comment peut-on rechercher de « financements innovants » si on cultive le non droit ?

Le respect des droits de l'Homme et des libertés individuelles va de pair avec le développement économique. Ce n'est pas pour le roi de Prusse que les institutions de Bretton Woods et les principaux partenaires en font l'une des exigences avant d'ouvrir le chéquier. Et « l'expert financier » le sait bien. Ce sont les supposées « avancées démocratiques » qui ont permis à tous les partenaires de reprendre la coopération avec le Togo et de faire ensuite des dons même si personne ne voit leurs effets. Mais aujourd'hui, on tend vers un retour au parti unique où les Togolais seraient appelés à regarder dans la même direction et à avoir la même vision qui permettra aussi à Faure Gnassingbé de faire mieux que les 38 ans de son père. Pour y arriver, on met la pression sur tout le monde à travers le troisième pouvoir, le judiciaire. Le procès de la Police nationale contre trois journaux de la place dont « Liberté » s'inscrit dans cette dynamique. Empêcher les journaux jugés critiques envers le pouvoir de jouer leur rôle de sentinelle de la démocratie. Sans oublier la procédure de levée de l'immunité parlementaire du député Patrick Lawson suite à une plainte de la Gendarmerie nationale. Et l'affaire la plus cocasse qui discrédite et qui va discréditer encore un gouvernement qui fait la cour à des investisseurs étrangers, est celle relative à la dissolution d'OBUTS. Les arguments qui sous-tendent la procédure judiciaire, sont tirés par les cheveux et feront couler beaucoup de salive dans le microcosme politique togolais.

Ces comportements d'une autre époque ne sont pas de nature à rassurer les investisseurs étrangers. Le fait de maintenir le pouvoir judiciaire sous influence active de l'exécutif empêche les affaires de prospérer. Et il faut rectifier le tir avant qu'il ne soit trop tard. Si les textes et lois de la République sont respectés, si la Justice n'est pas agie, tout ira de soi. Tout est intimement lié.

Zeus AZIADOUVO

SOURCE: LIBERTE HEBDO TOGO



Economie La notification dans le commerce au Togo préoccupe

l'OMC



Un atelier sur les prescriptions en matière de notification a eu lieu le mercredi 16 juin 2010 au centre d'exposition et Foire de Lomé, Togo 2000.

Cette rencontre vise à édifier les participants sur la notification en vue d'une meilleure exécution des tâches professionnelles requise. L'atelier Permettra surtout de constituer une masse critique de ressources humaines capable d'amener le pays à s'acquitter de ses obligations en matière de notification.

Selon M Faustin Mukela LUANGA, représentant de l'OMC, l'objectif principal est d'expliquer aux professionnelles l'apport de la notification sur la transparence dans la gestion de l'outil commercial

Le ministre du commerce et de la promotion du secteur privé était représenté par son directeur de cabinet M. Ouro-Sama à l'ouverture de cet atelier. Il estime que cette rencontre est importante pour notre pays en matière de commerce.

(RADIO LOME)



Environnement Togo Inondations récurrentes à Lomé - Quand les gouvernants fuient leurs responsabilités

Jeudi, 17 Juin 2010 C'est un secret de polichinelle, avec la saison pluvieuse à Lomé, la capitale offre un décor pas du tout enviable. Cette année non plus ne déroge à la règle. Avec les pluies qui tombent sans interruption depuis quelques temps, le spectacle est désolant, avilissant davantage l'image de la ville qui n'était pas trop reluisante.

Certains quartiers étaient réputés inondables à la moindre précipitation. Il s'agit d'Adakpamé, Zorro Bar et environs. Mais c'est presque tous les quartiers de Lomé qui sont aujourd'hui touchés, déjà avec cette saison pluvieuse qui n'a même pas encore atteint son pic. Baguida, Tokoin Gbadago, Nukafu, Nyékonakpoè, Agoényivé, tous les quartiers sont inondés. Les maisons d'habitation ne sont pas épargnées. Certaines sont envahies, et les eaux délogent leurs occupants. Des constructions se sont écroulées sous la pression de l'eau. C'est le cas à Nukafu où on a enregistré trois (03) décès d'enfants des suites de la pluie du 09 juin dernier.

La circulation à Lomé est devenue un chemin de croix pour tous les habitants. En véhicule, à moto ou à pied, on est obligé de faire des gymnastiques pour se frayer un passage. C'est un chemin de croix pour les habitants d'Adakpamé et environs. Par endroits, c'est des bourbiers géants qu'ils sont obligés de traverser. Les difficultés sont telles que les chauffeurs et autres conducteurs de taxi-moto ont décrété un embargo sur ce quartier et tous les passagers qui sont obligés de s'y rendre sont surtaxés.

Le bon sens aurait voulu qu'on planche sérieusement sur les causes réelles des inondations récurrentes à Lomé à la moindre précipitation. Cela permettrait de circonscrire le phénomène. Mais au lieu de cela, c'est du folklore qu'offrent les gouvernants.

C'est un rituel, à chaque saison des pluies et des inondations, c'est le spectacle qu'offrent les ministres. Du riz, du maïs, du savon, du détergent et des morceaux de sucre sont offerts aux sinistrés, avec plein de discours de compassion factice devant les cameras et micros des médias d'Etat pour rapporter le spectacle dans ses moindres détails. Et déjà les populations se gaussent et réclament ces visiteurs inopinés. Un de ces quatre, Méimounétou Ibrahima et Atcha Titikpina, les deux spécialistes en la matière devraient reprendre leur bâton de pèlerin. Certainement qu'ils n'ont pas encore les fameuses « instructions fermes » de qui de droit, ou on attend que les inondations arrivent au niveau fatidique pour ce faire. S'agissant des causes de ces inondations, l'argument-massue évoqué souvent par les gouvernants pour se disculper est que les gens ont construit dans des zones inondables. Déjà ce sempiternel refrain est servi dans les reportages sur des médias d'Etat. Parlons-en justement.

Un tel morceau, voilà depuis cinq (05) ans, pour ne pas dire quarante-trois (43) ans de gestion du RPT qu'il est servi. Il faut avouer que c'est assez ahurissant et avilissant pour un homme qui se veut un « Leader nouveau » incarnant un « Esprit nouveau » et un régime qui se pose comme le seul capable de diriger le pays. Une telle argumentation est une fuite de responsabilité de la part des gouvernants et montre leur incompétence criarde. Un régime qui est au pouvoir est censé trouver des remèdes aux problèmes existentiels qui se posent à ses gouvernés. C'est là même sa raison d'être. Et justement même si Adakpamé et ses environs sont situés dans des zones inondables, des bas-fonds, ce n'est pas la première fois que Faure Gnassingbé et les siens le savent. C'est de leur devoir de rechercher des voies et moyens pour régler ce problème ou minimiser le phénomène d'inondation. Il suffirait que Faure Gnassingbé et les siens dotent les quartiers d'infrastructures de canalisation des eaux et le tour serait joué. Il y a besoin de construire des égouts et des points de rétention des eaux. Les ressources humaines et financières ne devraient pas manquer. La situation de ces quartiers n'est pas pire que celle des Pays Bas. Tout le territoire néerlandais

est en-dessous du niveau de la mer et les risques d'inondation étaient immenses. Mais les Hollandais se sont investis et ont dompté la mer pour ainsi dégager des terres sèches vivables. Cette réussite a fait d'eux les meilleurs techniciens au monde en assainissement, en maîtrise des eaux et en aménagement du territoire. Les Hollandais y sont arrivés à force de volonté.

Les gouvernants actuels du Togo pouvaient minimiser les inondations à Adakpamé et autres « zones inondables » s'ils le voulaient. Ce n'est juste qu'une question de volonté. Charger à tous les coups les habitants d'avoir construit dans des zones inondables pour se disculper n'est rien d'autre qu'une fuite de responsabilité.

Tino Kossi

SOURCE: LIBERTE HEBDO TOGO



Politique Les Grands Chantiers du RPT





Politique Togo Mobilisation monstre des populations de Lomé aux côtes d'Agbéyomé KODJO

Jeudi, 17 Juin 2010 **Affaire de dissolution d'OBUTS**

L'avocat de la partie civile réclame à la barre le Ministère de l'Administration



Le verdict dans le procès qui oppose depuis quelques semaines, Agbéyomé Kodjo, président fondateur de l'Organisation pour bâtir dans l'union un Togo solidaire (Obuts) à deux membres fondateurs du parti, a une fois de plus été renvoyé à huitaine. C'était en principe hier mercredi que la justice togolaise avait donné rendez-vous aux deux parties au procès pour les situer sur le sort à réserver au parti de l'ancien président de l'Assemblée nationale et Premier ministre.

L'esplanade du palais de justice de Lomé a vécu hier mercredi, l'atmosphère qui a conduit au déclenchement des émeutes du 05 octobre 1990. Très tôt dans la matinée, des agents des forces de l'ordre, armés de bonbonnes de gaz et de boucliers de protection, ont pris position tout autour du palais de justice de Lomé avec pour consigne : interdire l'accès à la salle d'audience aux militants de l'Obuts venus nombreux soutenir Agbéyomé Kodjo. « Agbéyomé, le peuple togolais et la diaspora vous soutiennent », « Ce n'est plus le combat de OBUTS, mais de toutes les forces démocratiques du monde », « Le temps est révolu au parti unique au Togo », lisait-on sur les pancartes des militants du candidat à la dernière élection présidentielle du 04 mars 2010. Cette situation a conduit à des invectives et échanges très acerbes entre les militants de ce parti de l'opposition et les forces de l'ordre qui ont été amenées à faire usage de leurs gaz lacrymogènes pour calmer les ardeurs de la foule. « Je suis serein et je demande à mes partisans de ne pas se décourager », a déclaré Agbéyomé Kodjo à sa sortie d'audience à ses militants.

Le procès en lui-même n'a duré que quelques minutes avant d'être reporté sur le 22 juin prochain. En effet, l'avocat de la partie plaignante, Me Edah N'djelé avait, au cours de la dernière audience, demandé une procédure d'assignation en « intervention forcée » des responsables du Ministère de l'Administration Territoriale car seul ce Ministère, en sa qualité de Ministère de tutelle des partis politiques togolais, pourrait dire si Obuts, en l'absence de sept (07) de ses membres fondateurs peut avoir une existence juridique et être légalement reconnu ? Mais cette demande n'avait pas été enrôlée au dossier au cours de l'audience passée et c'est cette erreur qui a été corrigée lors de l'audience d'hier. Rendez-vous est donc donné aux deux parties pour le mercredi 22 juin prochain à 8 heures.

A la fin du procès, chacune des deux parties a déclaré être convaincue de sa victoire, « je suis convaincu de la bonne cause de mes clients et je suis sûr que nous allons remporter ce procès », a affirmé Me Edah N'Djellé, avocat de Gaston Vidada et Codjie Kékéli. Agbéyomé Kodjo de son côté a été escorté par une grande foule depuis le palais de justice de Lomé jusqu'à son domicile.

Olivier Adja

SOURCE: LIBERTE HEBDO TOGO

letogolais.com Politique Togo Séances de prières du FRAC, le pasteur Lawson menacé

Lomé-16/06/2010- Dans sa campagne de revendication de la victoire du candidat Jean-Pierre Fabre, le FRAC réunit, tous les mercredis, ses militants et supporters au Temple Méthodiste Salem de Hanoukopé à Lomé. Ces séances de prières animées par le pasteur Félicien Lawson depuis quelques semaines, commencent à agacer le pouvoir RPT et leur allié AGO (les Amis de Gilchrist Olympio). Ce Pasteur avant-gardiste dans la lutte pour la démocratie au Togo est le sujet de graves menaces et d'intimidations.

Le Pasteur Félicien Lawson confirme subir des pressions du pouvoir et des menaces par personne interposée. Harcelé par des coups de fils anonymes très menaçants, il affirme ne pas être intimidé et fait savoir : « Je n'ai jamais eu peur ». Il lui est reproché de faire la politique dans ses prêches, de prendre partie pour la population et de dénoncer les turpitudes du régime RPT. Le Pasteur Lawson réaffirme, il est loin d'être un politique mais ne cessera de dire la vérité. « Je suis après tout un togolais et j'ai le droit de relever ce qui ne va pas », a-t-il ajouté en paraphrasant Léopold Sedar Senghor : « si tu ne fais pas la politique, la politique va te faire ».

Une fois encore, les sympathisants du FRAC se sont mobilisés massivement pour le culte, mercredi 16 juin 2010. Ensemble, ils ont prié et manifesté leur soutien à Jean-Pierre Fabre, à tous les autres responsables du FRAC, de ceux du GRAD et à Agbéyomé Kodjo dont la justice veut dissoudre la formation politique OBUTS. Le pasteur Félicien Lawson a rassuré les participants que « le sang versé par les martyrs ne sera pas vain ». Lors du culte de prières et d'actions de grâce, Jean-Pierre Fabre a allumé lui-même le cierge de chacun des fidèles pour maintenir et transmettre la vitalité du combat mené.

Jean-Pierre Fabre et les responsables du FRAC invitent tous les togolais et la diaspora togolaise à soutenir le dévouement du Pasteur Lawson. Le congrès extraordinaire de l'UFC est prévu au mois de juillet pour confirmer et statuer sur la ligne politique du parti. En mémoire de toutes les victimes et pour l'avenir de leurs enfants, il est du devoir des démocrates togolais de combattre la coalition Faure-Gilchrist et de s'engager fortement pour que survive l'espoir d'un Togo nouveau.



Politique J-Sylvanus OLYMPIO « Il est grand temps que l'on tourne la page des Olympio et des Gnassingbé »

18 juin 2010 Réaction de Jean-Sylvanus OLYMPIO, Directeur Général de Consultencia au sujet de la composition du nouveau bureau national de Gilchrist Olympio.



"Ne tenez surtout pas compte des délires de Gilchrist Olympio. C'est mon cousin et je regrette que la mémoire de Sylvanus OLYMPIO (son père et mon oncle) ne soit pas respectée."

Il est grand temps que l'on tourne la page des Olympio et des Gnassingbé.

Ensemble, boycottons les écrits et dires des AGO.

Vive Jean-Pierre Fabre - notre Président élu.

Ablodé !"

LOMECITE Politique Zoom sur la création et la dissolution d'un parti politique au Togo



Vendredi, 06.18.2010, 07:28am (GMT)

Le 27 Avril 1958, le Togo est devenu indépendance et le 27 Avril 1960 la République du Togo est née. Le peuple Togolais affirmait ainsi au monde son attachement aux idéaux de liberté et de justice.

En Cinq décennies de souveraineté, quatre Républiques se sont succédées sous trois régimes politiques.

Le jeu politique a été caractérisé par l'existence soit du parti unique de fait, soit du parti unique de droit ou l'absence de toute activité politique avec de graves violations des droits et libertés fondamentaux de l'Homme.

Devant cette situation de blocage, le peuple à travers les associations, les organisations syndicales et la presse indépendante, a entrepris une lutte courageuse pour l'avènement de la démocratie. Il a consenti de grands sacrifices et payé un lourd tribut pour l'aboutissement heureux de cette lutte, et l'édification d'un Etat de droit dans une société de démocratie pluraliste.

Le 12 Avril 1991 constitue le couronnement de la résistance de notre peuple contre la volonté de l'asservir, un peuple déterminé plus que jamais à Bâtir un Etat de droit et de démocratie pluraliste garantissant le libre choix des dirigeants et le plein épanouissement des droits individuels et collectifs et où seront bannies l'intolérance et la violence politique.

Les soucis suivants ont animé le peuple dans sa lutte contre la dictature:

- l'égale participation des citoyens à la vie politique par des moyens pacifiques et le regroupement autour d'un programme politique dans les organisations politiques de leur choix;
- la sauvegarde et la consolidation de son indépendance, de l'intégrité territoriale et de l'unité nationale;
- le libre jeu pacifique des partis politiques à concourir au suffrage universel, le rejet de toute forme de violence, de régionalisme, de racisme et de toute forme d'intolérance;

Le peuple Togolais réaffirme son adhésion à la déclaration universelle des Droits de l'homme du 10 décembre 1948 et aux textes subséquents.

Il énonce les principes de formation, de fonctionnement et de financement des partis politiques à travers une loi appelée charte des partis qui constitue un cadre moral et juridique pour les partis politiques au Togo (loi N 91-04 du 11 Avril 1991).

Signalons que dans cette charte, les partis politiques ont l'obligation de remplir une mission d'intérêt général, en concourant par les moyens pacifiques et démocratiques à la formation de la volonté politique, ainsi qu'à l'éducation civique des citoyens et des dirigeants ayant naturellement vocation à assumer des responsabilités publiques.

Il est à noter que, les partis politiques sont des organisations de citoyens réunis par une communauté d'idées et de sentiments, prenant la forme d'un projet de société, pour la réalisation duquel ils participent à la vie politique par des voies démocratiques. Ils ont vocation à mobiliser et éduquer leurs adhérents, à participer à la formation de l'opinion, à concourir à l'expression du suffrage, à l'exercice du pouvoir et à encadrer des élus.

C'est pourquoi au lendemain de la décision du Président du Tribunal de Lomé d'interdiction provisoire le parti politique OBUTS, dirigé par Mensan Agbeyomé Kodjo, nous avons jugé utile de tourner nos projecteurs sur les dispositions relatives à la création et à la dissolution d'un parti politique au Togo.

A- LES DISPOSITIONS RELATIVES A LA CREATION DES PARTIS POLITIQUES AU TOGO

(Titre II de la charte des partis politiques au Togo, Articles 10 à 17)

Art. 10 – Nul ne peut être fondateur d'un parti politique s'il ne remplit les conditions ci-après :

- être âgé de 25 ans au moins ;
- avoir la nationalité togolaise d'origine ou acquise depuis au moins 10 ans ;
- jouir de ses droits civils et politiques ;
- être domicilié au Togo.

Art. 11 – Les fondateurs d'un parti politique doivent être au minimum au nombre de 30 provenant des 2/3 au moins des préfectures.

Est considéré comme provenant d'une préfecture, le citoyen qui en est originaire ou qui y réside depuis plus de cinq (5) ans.

Art. 12 – La création de tout parti politique est constatée par :

- L'adoption des statuts rédigés sur papier libre et contenant entre autre indications : la dénomination du parti politique, ses objectifs, son siège, ses organes, les dispositions concernant ses sources, la dévolution de ses biens en cas de dissolution volontaire ou judiciaire ;
- L'élection des dirigeants.

La réunion constitutive fait l'objet d'un procès-verbal comportant entre autres éléments, les noms, prénoms, profession et adresse des dirigeants. Il est annexé à ce procès-verbal, la liste des fondateurs avec mention de leur nom, prénom, date et lieu de naissance, profession et domicile.

Art.13 - Tout parti politique doit faire l'objet d'une déclaration au ministère de l'intérieur.

Le dossier doit comporter :

- une déclaration écrite signée, timbrée et présentée par l'un des dirigeants. Elle doit préciser la dénomination du parti politique et l'adresse complète de son siège ;
- Quatre exemplaires des statuts ;

- Quatre exemplaire du procès-verbal de la réunion constitutive du parti politique, avec en annexe la liste des dirigeants ;
- les copies certifiées conformes des certificats de naissance et de nationalité des fondateurs ;
- les attestations d'origine ou de résidence des fondateurs ;
- les extraits des casiers judiciaires datant de moins de trois mois des dirigeants.

L'attestation d'origine ou de résidence des fondateurs prévue à l'avant dernier alinéa précédent est délivrée par le préfet ou le maire compétent. Elle peut être également délivrée par le greffier en chef du tribunal territorialement compétent ou par un notaire sur déclaration de trois témoins.

Art.14 – La déclaration donne lieu à décharge, au moment où elle est reçue. Le ministre de l'intérieur dispose d'un délai de quinze (15) jours pour vérifier la conformité et l'authenticité des pièces prévues à l'article 13 ci-dessus.

Si la déclaration est régulière, il en est délivré un récépissé mentionnant la dénomination et le siège du parti, les noms, prénoms, profession et adresse des dirigeants.

Au cas où le ministre de l'intérieur estime que la déclaration n'est pas conforme, il en avise le parti politique dans le délai prévu à l'alinéa 2 du présent article par décision dûment motivée à peine de nullité. Le parti politique peut dans les trente (30) jours suivant la notification réparer l'irrégularité ou saisir la juridiction administrative dans un délai de quinze (15) jours.

A défaut de réponse du ministre de l'intérieur dans le délai de quinze (15) jours, la déclaration est considérée comme irrégulière.

Art.15 – le parti politique muni du récépissé ou de la décharge en tenant lieu ou encore de la déclaration de justice, rend publique son existence au journal officiel et dans un organe de presse du Togo. L'avis de publication doit préciser la date de création du parti, sa dénomination, l'adresse de son siège, les noms, prénoms, profession ou adresse de ses dirigeants.

Art.16 – Le parti politique acquiert la personnalité morale à compter de la date de sa déclaration au ministère de l'intérieur. Toutefois, il ne pourra exercer d'activités politiques qu'à compter de la date de publication au journal officiel ou dans un organe de presse du Togo.

Art. 17 – Toute modification apportée aux statuts d'un parti politique ou tout changement survenu dans sa direction doit dans les trente (30) jours suivants, faire l'objet d'une déclaration au ministère de l'intérieur, dans les formes et conditions prévues à l'article 14.

B-LES DISPOSITIONS CONCERNANT LA DISSOLUTION D'UN PARTI POLITIQUE AU TOGO

(Titre IV de la charte des partis politiques au Togo, Articles 22 à 27)

ART. 22 – Tout parti politique dont les principes de base, le programme ou les activités sont contraires aux dispositions de la constitution, de la présente charte ou à d'autres textes en vigueur, peut être dissous par le tribunal du lieu de son siège à la requête du ministère public ou de toute partie intéressée.

Le tribunal doit se prononcer sur la demande au plus tard dans un délai d'un mois à compter de sa saisie.

En cas de recours, la juridiction supérieure statue dans le même délai.

Les dispositions prévues au présent article sont applicables aux partis politiques créés sur la base de pièces non authentiques.

ART. 23 – Le tribunal saisi peut, par voie de référé, interdire provisoirement le parti politique concerné et ordonner la fermeture de ses locaux au cas où l'exercice de ses activités au cours de la procédure serait de nature à engendrer des troubles. Ces mesures ne peuvent excéder une durée de trente (30) jours.

Le parti politique peut recourir aux juridictions supérieures ; celles-ci doivent statuer dans un délai de huit (8) jours à compter du dépôt de la requête.

Au cas où dans ledit délai, la juridiction saisie ne se sera pas prononcée sur le recours, l'interdiction provisoire deviendra caduque.

ART. 24 – Lorsqu'une activité d'un parti dégénère en trouble à l'ordre public, le ministère de l'intérieur peut en ordonner l'interruption.

La décision prise est notifiée sans délai aux représentants du parti.

Le juge des référés doit statuer sans délai.

Le parti peut saisir le juge des référés en vue de la levée de la mesure prise.

A défaut de la notification ci-dessus ou faute par le juge des référés de statuer, la mesure prise devient caduque.

ART.25 – Quiconque dirige ou administre un parti politique en violation des dispositions de la présente charte, encourt une peine de 3 à 12 mois d'emprisonnement et une amende de 100.000 à 500.000 FCFA ou d'une de ces deux peines seulement.

Les mêmes peines sont applicables à toute personne qui dirige ou administre un parti politique dissous ou interdit provisoirement.

En cas de récidive, le minimum de la peine prévue ci-dessus sera porté au double.

ART.26 – Sera puni conformément aux lois en vigueur, tout dirigeant de parti politique qui par ses déclarations publiques, écrits ou démarches, incite à la violence, au racisme, à la xénophobie ou à l'intolérance religieuse.

A défaut de dispositions pénales réprimant de tels faits, le dirigeant sera puni des peines prévues à l'article 25 de la présente charte.

ART.27 – Tout dirigeant de parti politique qui, par un procédé quelconque, incite ou invite les Forces Armées ou les Forces de l'Ordre à s'emparer du pouvoir d'Etat, encourt la peine de deux (2) ans à cinq (5) ans d'emprisonnement et une amende de 500.000 à 5.000.000 de francs CFA.

Chers lecteurs, voilà les dispositions relatives à la création et à la dissolution d'un parti politique au Togo. Maintenant, allons à la découverte des différentes formes de dissolutions que l'on retrouve dans la loi de 1901, relative à la création des associations.

Les différentes formes de dissolution

1- La dissolution volontaire

L'association peut être librement dissoute par la seule volonté des membres et pour n'importe quel motif. Dès lors, on prononce la dissolution en Assemblée Générale ordinaire. À ce propos, il faut prévoir dans les statuts les conditions de quorum et de majorité requise, pour prononcer la dissolution. Si rien n'est précisé dans les statuts, le consentement de tous les membres sera requis pour dissoudre l'association. La loi de 1901 ne prévoit pas l'obligation de déclarer la dissolution, cependant l'administration encourage cela.

2- La dissolution statutaire

Ce type de dissolution a lieu lorsque le but de l'association est atteint ou lorsque l'association a été fondée pour une durée limitée. Une clause de prorogation peut faire reculer la dissolution de l'association. Cette clause peut avoir été prévue dans les statuts dès la constitution de l'association, ou peut être ajoutée avant l'arrivée du terme. Le procès-verbal de prorogation devra alors être adressé aux autorités et publié au [journal officiel](#).

3- La dissolution judiciaire

Il y a dissolution judiciaire, lorsque l'association ne répond pas à toutes les conditions prévues par la loi ou lorsque l'objet de l'association est illicite ou contraire aux [bonnes mœurs](#).

Dès lors, la dissolution est prononcée par le [tribunal de grande instance](#) du ressort du siège social de l'association. Avant la dissolution, le juge peut demander au préalable à l'association de régulariser son statut. L'action en dissolution judiciaire peut-être diligentée par tout intéressé. Toutefois, il faut justifier d'un intérêt légitime matériel ou moral. Le [Ministère public](#) qui assure la défense de l'intérêt général peut aussi exercer l'action en dissolution. Le tribunal a la possibilité d'ordonner par provision la fermeture des locaux et l'interdiction de toutes réunions.

4- La dissolution administrative

Il s'agit d'un cas de dissolution restreinte ne pouvant intervenir qu'en vertu de dispositions législatives expresses (ainsi, le gouvernement ne dispose pas d'un pouvoir général pour dissoudre les associations). Dès lors, la dissolution est prononcée par une autorité administrative ayant au préalable prévenu l'association. Ainsi, elle a un effet immédiat, toutefois susceptible de recours. L'association pourra présenter ses observations et ce, afin de respecter le [principe du contradictoire](#).

Lorsque l'Administration envisage de prendre un décret de dissolution, elle doit respecter le [principe du contradictoire](#). Ainsi, l'association pourra présenter préalablement ses observations écrites avant toutes décisions de dissolution. Toutefois le respect du contradictoire peut-être écarté dans des cas exceptionnels tels que l'urgence, les nécessités d'[ordre public](#) ou la conduite des relations internationales. L'association pourra alors former un [recours gracieux](#) afin de demander à l'Administration de revenir sur sa décision, en lui présentant des éléments de fait et de droit à l'appui de son recours.

Le recours n'est pas suspensif, c'est-à-dire qu'il ne fait pas obstacle au caractère exécutoire de la décision. Toutefois, on peut demander le référé-suspension, c'est-à-dire la suspension de la décision pendant le procès. Ainsi pour en bénéficier, il faudra déposer la requête au fond en même temps que la requête du référé. Ce type de requête est assez rare et le juge dispose d'un [pouvoir discrétionnaire](#) à son attribution.

Chers concitoyens, puisque c'est la décision du Président du Tribunal de Lomé d'interdire provisoirement le parti politique OBUTS qui nous a poussé à écrire cet article, voyons ce que les statuts de l'OBUTS disent à propos de la dissolution du parti.

Dans les statuts de l'OBUTS, il n'y a pas de closes explicites pour la dissolution du parti. Seul l'article 21 point 4 dit ceci: « En cas de dissolution, l'actif de OBUTS est dévolu à des Organisations de Défense des Droits de l'Enfant. » Mais,

avant d'arriver à la dissolution, l'article 20, fait cas de la conciliation en cas de litige.

ARTICLE 20- LA CONCILIATION

20.1 La Commission de conciliation est une commission composée de 6 membres, élus par le Comité directeur qui suit le Congrès, au scrutin majoritaire à deux tours. Leur mandat est de trois ans.

En cas de litige, le Président du Parti saisit, autant que de besoin, la Commission de conciliation. Elle a pour rôle de recueillir les explications des parties et d'aboutir à une conciliation. A défaut, elle doit rendre un avis motivé au

Bureau National pour que celui-ci prenne les décisions appropriées. Un appel peut être interjeté devant le Comité Directeur. Il ne suspend pas la décision.

20.2 En cas de non-respect de la part d'un adhérent de ses engagements pris envers OBUTS, la Commission de Conciliation est saisie pour en délibérer.

20.3 Toute contestation pour être valable doit être adressée au Président du parti qui la transmet à la Commission de conciliation pour examen et instruction.

20.4 Sur rapport de la Commission de Conciliation, le Bureau National est la seule instance qui peut prononcer les sanctions suivantes : avertissement, mise en congé temporaire, exclusion. Il peut également dissoudre le bureau fédéral préfectoral. Le Président du Parti doit, dans ce cas, convoquer dans les trois mois une réunion du Bureau National pour trancher.

La décision du Bureau National est prise à la majorité absolue. Elle doit être motivée. Elle est susceptible d'appel devant le Comité Directeur. Cet appel n'est pas suspensif.

20.5 Tout membre exclu d'OBUTS, peut introduire une demande de réintégration en attendant au minimum une année. Le Bureau National doit approuver la réintégration après avis de la fédération concernée.

La réintégration n'est pas systématique.

Nous osons croire que, cet éclairage permettra aux uns et autres de demander la sagesse divine afin de trouver une solution acceptable à cette crise que traverse le parti.

Dossier élaboré par

Prosper AHIAFOR,

Directeur de publication de l'hebdomadaire « **TOP INFOS** »

Et Président du Mouvement Mahatma Gandhi, Section -Togo.

© Copyright Juin 2010



Politique UFC Gilchrist Olympio dissout et recompose le bureau national

Coup de théâtre bouleversant à l'UFC: Le président national exclu provisoirement, Gilchrist Olympio vient de prendre une décision fracassante. Dans un oukase adressé au bureau national, il annonce la dissolution du bureau ainsi que sa recomposition. Il a ainsi gardé dans ce bureau des militants comme Jean-Pierre Fabre et Patrick Lawson mais a éjecté Me Isabelle Ameganvi et Eric Dupuis, le secrétaire national à la communication dont le poste est d'ailleurs purement et simplement supprimé.

Par contre les personnalités du courant des AGO actuellement au gouvernement font leur entrée massive dans le bureau national.

L'ennui, c'est qu'on ne sait pas si le président national a le droit de dissoudre le bureau. Selon les statuts de l'UFC, c'est le congrès national seul qui peut donner lieu à une recomposition du bureau.

Acte de "folie" ou geste politique désespéré ?

MO5-Togo donnera sous peu la composition du nouveau bureau de l'UFC donnée par le président national exclu provisoirement.

Président national : Gilchrist Olympio

1er Vice-président : Patrick Lawson

2ème vice-président : Kalakouley Brim Diabacté

3ème vice-président : Emmanuel Kakou

Secrétaire général : Jean-Pierre Fabre

Secrétaire général adjoint : Elise Zotsi

Secrétaire à l'organisation : Robert Olympio

Porte-parole du parti : Eliott Ohin

Trésorier général : Octave Anthony

Trésorier général adjoint : Mme Dorian Olympio

Conseillers :

Seth Wilson

Djovi Gally

Crosby Quist

Togoto Agbodan

Guégué Gertrude A Divi

Yempabou Laré

Président d'honneur: Bob Akitani

Comité des sages

Présidente : Dopé Atakpameto Haden

Membres

Godwin Tete

Aladji Taïrou Mama

Seth Wilson

André Kuévi

Ahlin Bruce

Togoto Agbodjan

Marthe Beléi

Kokou Akakpo

Pierre Jimongo

Conseillers spéciaux

Eric Amerding

Me Georges Latévi Lawson



Santé AMC, Aides Médicales & Charité



17.06.2010 - Dans [le cadre de nos rencontres avec les associations de lutte contre le SIDA](#) partenaires de Solidarité Sida et venue à Paris pour deux semaines à l'occasion de Solidays, voici une présentation de l'association AMC, Aides Médicales & Charité, basée à Korhogo à Lomé, la capitale du Togo.

Les activités de l'association Aides Médicales Charité se concentrent sur la prise en charge globale des enfants, nourrissons et mères infectés par le VIH/Sida, essentiellement à Lomé, puis dans d'autres villes togolaises.

L'histoire



Née le 14 décembre 1996, l'association Amis du Monde Contre le Sida « AMC - SIDA » est née de la volonté de médecins, d'infirmiers et de professionnels de laboratoire du CHU Campus de s'engager dans la lutte contre le VIH/Sida.

Dans un premier temps, les domaines d'intervention ne concernaient que les mamans et les enfants, et en 1996, les activités s'ouvrent à tous les malades. En 1998, l'association change de nom et devient AMC Aides Médicales & Charité. De 1996 jusqu'en 2002, AMC - SIDA fonctionne sans aucune subvention.

En 2002, l'association ouvre son propre Centre d'Information et de Soins de Santé Ambulatoires (CISSA) à Lomé. La prise en charge médicale est alors assurée par des médecins spécialistes volontaires.

L'année suivante, avec de nouvelles subventions, un Cissa s'ouvre à Kpalimé et une offre de prise en charge médicale est proposée à Tsevié. Fin 2007, plus de 2 000 personnes sont suivies par l'association, dont un tiers vivant sous Anti Rétro Viraux (ARV).

En 2005, la maison « Woezenloo » ouvre ses portes pour compléter la prise en charge médicale en offrant un accompagnement psychosocial. Elle reçoit et héberge les usagers de structures de prise en charge des Personnes Vivant avec le VIH (PVVIH) ainsi que leurs enfants dans un cadre adapté à leurs besoins et favorise l'approche communautaire.

Les objectifs

- Lutter contre le Sida par la prise en charge globale (médicale, psychosociale, nutritionnelle, économique et juridique) des personnes concernées
- De diminuer les Infections Sexuellement Transmissibles (IST)

- De créer les conditions favorables à une intégration sociale harmonieuse des PVVIH/VIH/SIDA sans distinction de race, de sexe, de religion, d'ethnie, de rang social ou d'appartenance politique.
- D'informer, d'éduquer et de communiquer pour un changement de comportement vis-à-vis des IST.

La prise en charge



Pour les mamans séropositives, la composante Prévention de la Transmission Mère Enfants (PTME) consiste à les accompagner dans le choix du mode d'allaitement, un appui en lait maternisé et en farine enrichie et un suivi nutritionnel régulier.

Pour les enfants, la prise en charge est :

- Médicale : consultations, soins infirmiers, suivi biologique, dispensation d'ARV et de médicaments pour le traitement des infections opportunistes, accompagnement durant l'hospitalisation...
- Nutritionnelle : conseils hygiéno-diététiques et nutritionnels, kits alimentaires
- Psychologique : sur la base de consultations psychologiques et de groupes thématiques d'information, notamment concernant l'annonce du statut sérologique aux enfants. C'est pourquoi AMC poursuit les dépistages des enfants.
- Scolaire avec également de la formation professionnelle

La structure

L'assemblée générale est composée de tous les membres de l'association, d'un conseil d'administration, composé de neuf membres, d'un commissariat aux comptes composé de deux membres, d'une direction exécutive composée d'un directeur exécutif, d'un secrétaire administratif et d'un comptable.

D'autres part, le personnel est qualifié et complet, des chargés de projets aux médecins, en passant par des chargés de mobilisation de ressources, des nutritionnistes, des sociologues, des infirmières. Un éventail de métier, bénévoles ou professionnels sont présents pour se mobiliser par spécialité.

Quelques données de 2008 à AMC

- Nombre de test de dépistage : 458
- Nombre total de femmes dépistées : 286
- Nombre total d'hommes dépistés : 172
- Nombre de femmes testées positives : 119 soit 26 % du nombre total de personnes dépistées
- Nombre d'hommes testés positifs : 39 soit 9 % du nombre total de personnes dépistées
- Nombre de femmes testées négatives : 202
- Nombre d'hommes testés négatifs : 98
- Résultat des tests positifs : 158 soit 34 % du nombre total de personnes dépistées
- Résultat des tests négatifs : 300

Aperçu sur le VIH à AMC à fin 2008 - CISSA - LOME 2008

- PVVIH enregistrées fin 2008 : 1724
- File active fin 2008 : 1554

- Nombre de décès enregistrés en 2008 : 21 dont 4 Hommes ; 14 Femmes ; 3 Garçons
- Perdus de vues fins 2008 : 122
- Nombre de PVVIH mis sous ARV en 2008 : 116 dont 35 Hommes ; 77 Femmes ; 3 Garçons ; 1 Fille
- Nombre de PVVIH en attente de T3 : 37 dont 10 Homme ; 26 Femmes ; 1 Fille ; 0 Garçon

Les partenaires et bailleurs de fonds d'AMC

En France : [Sidaction](#), [Solidarité Sida](#), [Réseau Aides](#), [Chrétiens & Sida](#) (Grenoble), [Association Bon Secours Résiac de Toulouse](#), [Ecole de MILIZAC](#), [CHU PURPAN de Toulouse](#), [la Fondation de Marc](#) sous l'égide de la Fondation de France, et [Pharmacie Humanitaire Internationale](#) avec son antenne de Quimper.

Aux États-Unis : [AIDSETI](#) (Etats Unis).

Au Canada : [Carrefour Canadien International](#) (CCI).

En Afrique : La [plate forme ELSA](#) et l'Association [AFRICAN SOLIDARITE](#) (AAS) à OUAGADOUGOU.

Au Togo :

- Le Ministère de la Santé, la Direction Régionale de la santé de Lomé - Commune;
- La Direction du District Sanitaire N°5 de Lomé commune,
- Le Programme National de Lutte contre le Sida / IST (PNLS / IST)
- ADRA -Togo
- Le Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France au Togo (SCAC)
- DED
- FNUAP
- GTZ-PADESS, et UE- ADSS
- OMS - Togo
- UNICEF -Togo
- le CEFA
- le PNUD
- ONUSIDA inter pays Bénin - Togo
- PSI
- Organisation Corridor Abidjan -Lagos (OCAL),
- Direction Régionale des affaires sociales Lomé commune,
- La Polyclinique de Tsévié , District sanitaire de Tsévié,
- CHP de Kloto

AMC collabore avec plusieurs autres associations, réseaux ou institutions à savoir :

- [Réseau Afrique 2000](#)
- Union Chrétienne des Femmes UCF - Togo
- [Espoir Vie Togo](#)
- ACS au Togo



Médecin togolais

Jeudi 17 juin 2010 par [Maxime DOMEGNI](#), [© AfriSCOOP](#)

(AfriSCOOP Lomé) — Le syndicat national du personnel hospitalier du Togo (Synphot) menace de se mettre en grève du 22 au 24 juin prochain pour dénoncer le « dilatoire » et les « fausses promesses » du gouvernement sur l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail, a appris jeudi, AfriSCOOP de sources concordantes à Lomé.

Du mardi 22 au jeudi 24 juin, le personnel médical du secteur public togolais menace d'abandonner blouses, bistouris, tensiomètres... et patients. Un préavis dont AfriSCOOP a copie a été adressé aux autorités togolaises dans ce sens. « Le contexte d'exercice de notre profession connaît une dégradation inexorable depuis plusieurs années, le personnel de santé est sous-motivé (sous payés, primes dérisoires, spécialistes en exil, conditions d'exercice pénibles...), nos prestations s'effectuent dans des conditions difficiles en raison d'un matériel de travail des plus vétustes et mettant en danger la vie des soignants », affirme le Synphot.

Le 18 décembre 2008, sous la menace de cessation de travail, un « memorandum » a été signé entre le gouvernement et un collectif de 5 syndicats pour sortir le système de santé togolais du borbier. Le pouvoir a pris 4 engagements majeurs dont celui de verser à tous les agents publics de santé, « un appoint annuel au titre de l'année 2008 d'un montant de 100 000 F CFA », dans le courant du mois de janvier 2009. Mais, 18 mois après, « aucun des 4 principaux points évoqués n'est totalement satisfait », s'indigne le Synphot et, 950 agents attendent toujours leurs dus. « Les accords d'Atakpamé étaient simplement destinés à flouer le corps de la santé et à casser l'élan pris par notre action syndicale », ajoute-t-il. « La situation est un peu complexe. Notre pays a traversé des moments troubles et c'est maintenant que nous sortons peu à peu la tête de l'eau. Nous sommes conscients des conditions de vie et de travail de nos agents mais, nous leur demandons d'attendre encore un peu. Nous ne les avons pas oubliés et bientôt, des actions concrètes seront entreprises », s'est justifiée une source proche du ministère de la Santé, jointe par AfriSCOOP au téléphone.

Le système de santé togolais connaît des difficultés depuis des années. Selon des informations recueillies, à la maternité du Centre hospitalier universitaire (Chu) de Lomé, l'insuffisance criarde de lits fait que les femmes en travail accouchent, le plus souvent, à même le sol. Et, ce n'est qu'un exemple parmi tant d'autres. Une situation qui ne serait pas rose dans les autres services ou centres de soins de l'intérieur de ce petit pays de l'Afrique de l'ouest. En outre, la prime de risque du personnel médical est fixée à 3000 F CFA le mois, contre 100. 000 F CFA au Bénin voisin. Et pourtant, les risques sont là, quotidiens. « Tous les jours que le bon Dieu fait, on se fait piquer ; une fois je me suis fait piquer lors de l'opération d'une personne séropositive connue comme telle et vous imaginez, je ne pouvais pas faire le test parce qu'il n'y avait pas de réactifs et j'ai dû sortir l'argent de ma propre poche pour payer les médicaments », témoigne le docteur Atchi Walla, secrétaire général du Synphot.

« Des blessés restent sans soins (ndlr : dans les hôpitaux) parce qu'ils n'ont pas les moyens de se soigner, des malades meurent parce qu'ils n'arrivent pas acheter de...l'oxygène ; on prescrit tout, des compresses à la seringue ; cette triste situation doit changer, nos populations méritent mieux », renchérit tristement, un autre médecin.